

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
0910.99.90	Autres	3.0 %	En franchise
10.01	Froment (blé) et méteil.		
1001.10.10	Dans les limites de l'engagement d'accès	1,90 \$ /tonne	En franchise
1001.90.10	Dans les limites de l'engagement d'accès	1,90 \$ /tonne	En franchise
1002.00.00	Seigle.	0.0 %	En franchise
1003.00	Orge.		
1003.00.11	Pour le maltage : Dans les limites de l'engagement d'accès	0,99 \$ /tonne	En franchise
1003.00.91	Autres : Dans les limites de l'engagement d'accès	0,99 \$ /tonne	En franchise
1004.00.00	Avoine.	0.0 %	En franchise
10.05	Maïs.		
1005.10.00	De semence	0.0 %	En franchise
1005.90.00	Autres	0.0 %	En franchise
10.06	Riz.		
1006.10.00	Riz en paille (riz paddy)	0.0 %	En franchise
1006.20.00	Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)	0.0 %	En franchise
1006.30.00	Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé	0.0 %	En franchise
1006.40.00	Riz en brisures	0.0 %	En franchise
1007.00.00	Sorgho à grains.	0.0 %	En franchise
10.08	Sarrasin, millet et alpiste; autres céréales.		
1008.10.00	Sarrasin	0.0 %	En franchise
1008.20.00	Millet	0.0 %	En franchise
1008.30.00	Alpiste	0.0 %	En franchise